



Commune de
PERROY

Perroy, le 28 avril 2025 / JDR / AGR

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 19 juin 2025

Préavis No 04/2025

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR SA GESTION ET SUR LES COMPTES 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Conformément à l'article 93 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation sa gestion ainsi que les comptes de l'année 2024.

L'exercice 2024 présente un excédent de charges de CHF 564'565.21

2. Analyse des faits marquants

2.1 Administration générale

Voici un aperçu des activités administratives en quelques chiffres :

Désignation	Année 2024	Année 2023
Nombre d'habitants	1'588	1'600
Dont habitants suisses	1'097	1'123
Dont habitant étrangers	491	477
Nombre de naturalisations	10	25
Elèves primaires scolarisés à Perroy	39	29
Elèves perrolans scolarisés de la 1P à la 11S	154	172
Préavis municipaux soumis au vote du Conseil communal	13	8



Commune de
PERROY

Autorités

La Municipalité continue d'assumer la charge de travail de M. Didier Haldimann, syndic, à la suite de son absence prolongée. Elle tient ses séances ordinaires les lundis soir. En outre, les membres de la Municipalité assistent, individuellement ou collectivement, à des séances à l'extérieur dans le cadre de leurs dicastères respectifs ou pour représenter la commune.

Personnel

Le personnel communal est composé de l'équipe administrative :

Isabelle Reymond Aubert (80%), secrétaire municipale ; Romaine Débieux (60%), secrétaire administrative et secrétaire municipale remplaçante ; Annabelle Grandjean (80%), boursière ; Martine Pasche (50%), préposée au contrôle des habitants et police des étrangers, soutien au greffe ; Marc-André Gremion (60%), service technique.

Et de l'équipe des services extérieurs :

Yann Chappuis ; David Haldi ; Kushtrim Sadiku ; Cesare Marchitto (tous à 100%).

La Municipalité engage régulièrement sur la base d'une rémunération à l'heure Monsieur Carneiro Passos, patrouilleur scolaire, pour s'occuper des plages durant la période estivale et pour remplacer Kushtrim Sadiku à la conciergerie de l'école.

Notons que nous avons encaissé en 2024 des indemnités APG, maladie et accidents pour nos employés communaux ainsi que pour notre patrouilleur pour CHF 20'329.

Service de l'économat

La Municipalité s'appuie régulièrement sur les services de plusieurs avocats, principalement en lien avec deux affaires à l'encontre de la commune. Le budget a été dépassé de CHF 13'197.

Service des intérêts généraux

La Municipalité a organisé les manifestations annuelles suivantes : en mai une délégation perrolanne est descendue à Gadagne ; en juin la sortie des aînés pour une croisière sur le lac d'Annecy ; la traditionnelle Fête du 1^{er} août et finalement en décembre le repas de Noël des aînés.

Notons entre autres quelques manifestations organisées par nos associations locales ayant rencontré un vif succès : le Marché de Noël à la grande salle ; le Solstice d'été organisé par APERRO et le Lego Master organisé par Perroy Games.

Enfin, à la suite de la dissolution de l'Association Perroy en beauté, la commune reprend officiellement les bancs ainsi que le mobilier de la terrasse de la boulangerie.



Commune de
PERROY

DISREN

Dans les comptes 2024, un montant de CHF 50'966 a été annoncé par Région de Nyon pour de nouveaux projets. Les paiements seront échelonnés sur les années 2025-2026-2027. La facture de Région de Nyon pour l'année 2024 pour les projets engagés sur les années 2021-2022-2023 se monte à CHF 54'580.

Informatique et communications

L'écart total pour la rubrique 190 entre le budget et les comptes 2024 de – CHF 15'276 s'explique notamment par le non engagement du budget pour la refonte de notre site internet, l'arrêt des publications du journal La Batoille et une surestimation des coûts pour Ofisa.

2.2 Finance

Impôts

En matière de revenus d'impôts, l'année 2024 a été marquée par un ralentissement des revenus d'impôts par rapport aux comptes 2023 et un budget 2024 trop optimiste, basé sur une estimation de croissance. Au contraire, les charges d'impôts ont été sous-estimées par rapport au budget 2024.

En CHF	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart cptes /bgt
Revenus impôts	7'803'779.51	7'628'116.53	8'653'300.00	-1'025'183.47
Charges impôts	180'088.92	228'535.27	150'000.00	78'535.27
Revenus nets	7'623'690.59	7'399'581.26	8'503'300.00	1'103'718.74

Charges cantonales : cohésion sociale, péréquation et facture policière

Basé sur le décompte péréquatif provisoire transmis par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), la valeur du point d'impôt péréquatif 2024 se monte à CHF 114'833 contre CHF 115'014 en 2023.

Décompte des charges péréquatives 2024

Charges en CHF	Décompte 2023	Décompte 2024	Budget 2024	Ecart décompte/bgt
Cohésion sociale	2'112'652	2'072'005	3'114'982	-1'042'977
Péréquation	1'857'317	1'901'399	2'264'769	-363'370
Facture policière	298'041	275'295	300'244	-24'949
Total charges	4'268'010	4'248'699	5'679'994	-1'431'295

Solde 2024 en notre faveur : CHF 1'431'295



Commune de
PERROY

2.3 Domaines et bâtiments

Vignes

La vigne a subi des dégâts à la suite de la grêle et ses revenus sont inférieurs au budget. Notons que l'assurance grêle a versé une indemnité de CHF 11'808 permettant de compenser le manque à gagner sur la vente de la récolte à Schenk par rapport au budget. Nous constatons cependant un ralentissement de la vente de vin aux particuliers et à la buvette de la plage, vu les moins bonnes conditions météo de l'année 2024.

La Municipalité a apporté son soutien à la création du projet de la Maison des vins de La Côte et payé CHF 1'000 pour une table haute.

Bâtiment locatif – Rue de la Gare 4-6

La Municipalité procède progressivement à la rénovation des appartements lors de chaque départ de locataires et prévoit au budget un montant CHF 30'000. Il n'y a pas eu de départ en 2024, le budget n'a pas été utilisé.

Bâtiment de l'ancienne poste

Notons que le changement des fenêtres prévu au budget pour CHF 10'000 n'a pas été effectué.

Bâtiment Le Prieuré

La Municipalité a mené à terme les travaux de transformation et de rénovation des appartements sis au Prieuré 7. A l'automne, des nouveaux locataires ont ainsi emménagé dans les 2.5 pièces et 3.5 pièces.

Le dépassement de budget de CHF 43'463 du compte entretien s'explique par :

- Une cuisine a été installée et divers travaux électriques effectués dans l'appartement de secours qui héberge les réfugiés ukrainiens pour environ CHF 12'000 ;
- La chaudière à gaz du bâtiment a nécessité des réparations urgentes pour CHF 5'335 ;
- La toiture du bâtiment a nécessité des travaux d'entretien et de sécurité pour CHF 8'316 ;
- Les machines de la buanderie mises à disposition pour les locataires du Prieuré ont dû être remplacées pour CHF 5'782 ;
- Des vannes de chauffage ont dû être remplacées à la suite de fuites d'eau pour CHF 2'454.

Grande salle

Le dépassement de budget de CHF 10'921 du compte entretien s'explique par le remplacement d'une conduite d'eau alimentant la salle communale et la fontaine pour CHF 13'325. Le SIDERE a pris à sa charge un montant équivalent.



Commune de
PERROY

Terrains de sport

Le dépassement de budget de CHF 15'790 des 3 comptes entretien s'explique par la mise en place d'un abonnement avec la société Terrasport pour l'entretien des terrains de foot et les frais de l'entretien du robot-tondeuse.

À la suite de plusieurs dégradations, la Municipalité a renoncé à renouveler son abonnement pour la mise à disposition des casiers proposant des équipements sportifs.

Bâtiment de service (voirie)

Le dépassement de budget de CHF 16'644 du compte entretien s'explique par le remplacement de la chaudière à gaz pour CHF 15'000.

2.4 Travaux

Urbanisme et territoire

Dans le cadre du PACom, la Municipalité a demandé dans le préavis 10/2024 un crédit complémentaire pour couvrir les frais du bureau Plarel et les frais juridiques déjà engagés dans la phase de traitement des oppositions et ceux afférents à l'enquête complémentaire nécessaire à l'aboutissement du nouveau plan d'affectation communal. Vu que les honoraires et frais d'expertises ont été pris en charge dans le cadre du préavis complémentaire, le budget n'a pas été utilisé.

Routes et chemins

La Municipalité vous informe que l'étude préliminaire pour la requalification de la RC1 Perroy-Allaman a débuté.

En ce qui concerne l'éclairage public, un montant de CHF 40'600 a été porté au budget dont CHF 20'000 pour le changement des têtes des lampadaires LED. Ces travaux de changements de luminaires ont été confiés à nos employés communaux et la SEIC nous a vendu des luminaires d'occasion. La Municipalité a ainsi pu économiser par rapport au budget du compte éclairage public.

Les travaux de signalisation et de marquage des zones 30 km ont été réalisés mais en plus, d'autres travaux de signalisation ont été engagés comme la mise en place de bacs pour modérer le trafic à la Grand-Rue.

La Municipalité a débuté les travaux de réfection pour rehausser et mettre à niveau les pavés de la Grand-Rue, comme planifié au budget.

Egouts et épuration

La Municipalité arrive bientôt au terme des travaux d'entretien de ses canalisations. En ce qui concerne le curage des conduites pour les eaux usées (EU), le travail est terminé. Il reste à finir les travaux d'entretien sur les canalisations pour les eaux claires (EC), travaux prévus pour l'année 2025.



Commune de
PERROY

3. Résultat 2024

Avant boucllement définitif, le résultat 2024 montre un excédent de charges de CHF 564'565.

Le résultat est porté en diminution du Capital qui se monte à CHF 609'726.

4. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis No 04/2025,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver le rapport et de donner décharge à votre Municipalité pour la gestion 2024,
- d'approuver les comptes 2024.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 28 avril 2025

Au nom de la Municipalité

La Vice-syndique

La Secrétaire municipale

Juliette Leprince-Ringuet



Isabelle Reymond Aubert

Municipal responsable : Monsieur Jörg Dreier

Annexe : brochure comptes 2024